

## COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE (1881-1930)

### Marcel BERNSTEIN, président

Né à Tarnow (Galicie)(alors en Autriche, aujourd'hui en Pologne), le 3 octobre 1840.

Fils d'Hirsch Isaac Bernstein et de Charlotte Pallester.

Marié à Ida Seligmann (New-York, 1854-Paris, 1921), issue d'une famille bavaroise ayant brillamment réussi aux États-Unis. Dont :

— Henri Bernstein (Paris, 1876-Paris, 1953), célèbre dramaturge, et Robert (Paris, 1876-?).

Tous naturalisés en 1889 (*JORF*, 1<sup>er</sup> janvier 1890).

Fondateur de la maison Bernstein et Faider, fourniture de rails, traverses et matériel pour chemins de fer et tramways. Siège à Anvers, succursale à Paris, bd Haussmann, 46.

Parmi les fondateurs de la Compagnie générale des chemins de fer secondaires à Bruxelles (1880).

Administrateur des Mines et usines de cuivre de Vigsnaës (Norvège), liquidées en 1896,

de la Compagnie des signaux magnétiques et communications téléphoniques, à Paris (jan. 1885),

de la Transvaal Goldfields (liquidée en 1908),

du *Journal des débats*...

Collectionneur de peintures et ami de Manet.

Décédé à Paris XVI<sup>e</sup>, avenue d'Iena, 9, le 30 mars 1901.

Charles-Désiré-Edmond-Florent FAIDER,  
administrateur délégué

Né à Louvain (Belgique), le 11 septembre 1839.

Neveu de Charles Faider, procureur général devenu ministre de la Justice belge.

Marié avec Marie Catherine Louise Gallait (1850-1887), fille du peintre. Louis Gallait. Dont :

— Juliette (1871-1903)(Mme Maurice de Wissocq) ;

— Louis (1875-1901) : chargé d'affaires de la légation de Belgique au Brésil ;

— et Maurice (1878-1896).

Associé de Marcel Bernstein (ci-dessus),  
Membre du conseil de surveillance de de la S.N.C. Kern, Billet et Cie (1889), rebaptisée Kern et Cie — Le Home téléphonique,  
Administrateur des Mines et usines de cuivre de Vigsnaës (Norvège)

Décédé à Paris XVII<sup>e</sup>, le 15 avril 1895.

Compagnie Commerciale Française  
(*Le Messager de Paris*, 21 juillet 1881)

Cette société s'est constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Plocque, notaire à Paris, le 30 mai dernier. La durée en est fixée à 50 années.

Le siège social est établi à Paris, boulevard Haussmann, 46.

La Société a pour objet : toutes opérations commerciales en France et à l'étranger, tant pour son compte que pour le compte de tiers et en participation. Elle a notamment pour objet le commerce des bois, des fers et des minerais.

Le fonds social en est fixé à 6.000.000 représentés par 12.000 actions de 500 fr.

Il pourra être augmenté ou diminué par un vote de l'assemblée générale rendu dans les conditions requises pour les modifications aux statuts et sur les propositions ,du conseil d'administration.

Dans le cas d'augmentation du fonds social, les souscripteurs primitifs du capital social de six millions ci-dessus indiqué ont un droit de préférence pour la souscription, au pair de la moitié des nouvelles actions à émettre au prorata de leur première souscription ; l'autre moitié sera réservée de préférence aux actionnaires dans les proportions des titres par eux possédés.

Ceux d'entre eux qui n'auront pas un nombre d'actions suffisant pour en obtenir au moins une lors d'une nouvelle émission, pourront se réunir pour exercer leurs droits.

L'assemblée, sur la proposition du conseil d'administration, fixera les conditions des émissions nouvelles, ainsi que les délais et les formes dans lesquels le bénéfice des dispositions qui précèdent, pourra être réclamé.

Il est créé 240 certificats donnant proportionnellement droit à la moitié de toute nouvelle émission d'actions au pair.

Ces certificats seront partagés entre les premiers souscripteurs au prorata des actions souscrites par eux.

Ils sont, ou nominatifs, mais pouvant être transférés à des tiers par voie d'endossement ou au porteur et transmissibles par simple tradition.

Indépendamment des 12.000 actions de capital, il est créé 500 parts bénéficiaires de fondateur, qui auront droit, outre ce qui est indiqué plus haut, au quart des bénéfices nets de la Société, après paiement de l'intérêt de 5 % l'an, au capital dont seront libérées les actions de capital.

Le nombre de ces parts de fondateur ne pourra jamais être augmenté.

La société est administrée par un conseil composé de cinq membres au moins et de neuf au plus. q

Le premier conseil est composé statutairement comme suit :

MM. de Bammeville <sup>1</sup>, de Sarty <sup>2</sup>, Faider, Lambrechts<sup>3</sup>, de Lesser <sup>4</sup>, Bernstein.

Chacun des administrateurs doit être propriétaire de 200 actions inaliénables.

Le conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires courantes.

Les assemblées générales d'actionnaires se composent de tous les propriétaires de 25 actions.

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

Sur les bénéfices nets, il est tout d'abord prélevé le vingtième des bénéfices pour la réserve légale et la somme nécessaire pour payer l'intérêt de 5 % au capital-actions versé.

Sur l'excédent, 25 % sont attribués aux parts bénéficiaires de fondateur et 10 % aux administrateurs.

Le surplus est réparti à titre de dividende aux actionnaires à moins que l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, ne décide d'en porter tout ou partie à une réserve extraordinaire.

Deux assemblées générales d'actionnaires qui ont eu lieu les 14 et 29 juin 1881, ont constitué définitivement la Société.

Les statuts ont été déposés, à Paris, le 29 juin dernier.

---

Compagnie Commerciale Française  
(*Le Messager de Paris*, 18 septembre 1881)

Publication intégrale des statuts.

Premiers administrateurs

- 1<sup>o</sup> M. Éric Joly de Bammeville, propriétaire, demeurant à Paris, rue Téhéran, 13 ;
- 2<sup>o</sup> M. René-Henri Boulon de Sarty, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Colisée, 53 ;
- 3<sup>o</sup> M. Charles Faider, négociant, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, 46 ;

---

<sup>1</sup> Eric Edmond Joly de Bammeville (Saint-Quentin, Aisne, 25 mai 1838-Paris, 2 juin 1916) : d'une grande famille protestante. Président du Phénix-Incendie et Vie, administrateur de la Compagnie générale des eaux et de la Compagnie générale des eaux pour l'étranger.

<sup>2</sup> René Henri Boulon de Sarty (1830-1884) : conseiller général de Doulevant-le-Château, en Haute-Marne (1871-1877), président des Mines de fer de Camerata (Algérie) :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines\\_de\\_fer\\_de\\_Camerata.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_de_fer_de_Camerata.pdf)

<sup>3</sup> Alphonse Lambrechts, négociant à Anvers. Futur président de la Compagnie. Voir encadré ci-dessous.

<sup>4</sup> Alfred de Lessert (et non Lesser) : né en Suisse en 1853. Marié avec une sœur de Sébastien de Neufville (futur administrateur de la Banque française pour le commerce et l'industrie et des Papeteries de l'Indochine). Créateur en janvier 1885, à Paris, de la Société de Lisage mécanique (cartons piqués pour métier Jacquard). Liquidateur d'icelle en 1889 en remplacement de son beau-frère. Domiciles en 1908 : 44, avenue Montaigne, Paris VIII<sup>e</sup>, et château de Saint-Barthélémy (Suisse).

4° M. Alphonse Lambrechts, négociant, demeurant à Anvers (Belgique), rue Van-Brée. 20 ;

5° M. Alfred de Lessert, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Lisbonne, 49 ;

6° M. Marcel Bernstein, négociant, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, 46.

---

COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE  
(*Gazette nationale*, 8 mai 1882)

AG, 9 mai, 14 h. — 46, bd Haussmann.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 20 août 1882)

Paris. — Modification du siège social de la COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE, transféré du boul. Haussmann, 46, à la rue Le-Peletier, 4. — Délib. du 21 juill. 1882. — *Le Droit*.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 5 juillet 1883)

Paris. — Modification des statuts de la COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE, r. Le-Peletier, 4. — Délib. du 28 mai 1883. — *Gazette des Tribunaux*.

---

Compagnie Commerciale Française  
(*Le Messager de Paris*, 22 juillet 1884)

L'assemblée annuelle de cette Société a lieu le 31 mai dernier. Voici décembre 1883.

ACTIF	
Actionnaires	3.000.000 00
Caisse	169.706 22
Effets à recevoir	63.526 00
Valeurs	278.395 35
Marchandises	1.500.078 79
Inventaires	2.551.271 63
Débiteurs divers	1.136.312 57
Profits et pertes	210.802 70
	<u>8.910.183 25</u>
PASSIF	
Capital	6.000.000 00
Bons de caisse	253.000 00

Effets a payer	1.170.006 13
Compte de prévision	21.708 48
Réserve légale	8.189 42
Créditeurs	1.457.279 23
	<u>8.910.183 25</u>

Nous reproduisons l'analyse suivante faite par la *Revue économique et financière* de la situation de cette société :

RESSOURCES	
Capital réalisé	3.000.000 00
Réserve et compte de prévision	30.000 00
Effets à payer et bons de caisse	1.423.000 00
Créditeurs	1.457.000 00
	<u>5.910.000 00</u>
EMPLOIS	
Inventaires	2.550.000 00
Marchandises	1.500.000 00
Débiteurs divers	1.136.000 00
Valeurs et effets à recevoir	341.000 00
Caisse	170.000 00
Pertes	210.000 00
	<u>5.907.000 00</u>

On voit que la Société travaille avec un capital de près de 6 millions, dont 3 millions à elle et 2.900.000 fr. à autrui. C'est-à-dire qu'elle a pour 2.900.000 fr. d'engagements, sur l'exigibilité desquels le rapport ne fournit aucune donnée, mais qui ne peuvent être évidemment exigibles du jour au lendemain, car la situation serait alors périlleuse, et le rapport, s'il n'est pas des plus encourageants, ne se montre pourtant pas alarmé comme le comporterait une situation pareille.

Du côté Emplois, le bilan se sert de termes assez vagues : inventaires et marchandises. D'après le rapport, et aussi d'après nos informations particulières, nous pouvons ajouter que ces deux gros chapitres (ensemble 4.050.000 fr., soit un million de plus que le capital versé) représentent le premier une forêt, le second des bois. Le rapport dit du reste : « L'industrie du bois, qui nous est spéciale. » Sur le chapitre débiteurs, il n'y a aucune donnée, et le conseil se borne à dire que ce chapitre ne comporte « aucune observation particulière. » Les autres emplois de fonds sont insignifiants.

En somme, ce qui caractérise la situation sociale, c'est l'immobilisation du plus clair des ressources, capital versé et argent emprunté et l'on ne saurait approuver la société de s'être laissée entraîner si loin dans cette voie des immobilisations. Immobiliser son capital entier, c'est déjà beaucoup, mais aller au delà, immobiliser du capital appartenant à autrui, et qui peut vous être redemandé, c'est trop, beaucoup trop. Que l'on établisse, en effet, la balance des disponibilités et des engagements, qu'est-ce que l'on trouve ?

ENGAGEMENTS :	
Effets à payer et bons de caisse	1.423.000
Créditeurs divers	1.457.000
	2.880.000
ou, nombre total	2.900.000
DISPONIBILITÉS :	
Valeurs et effets à recevoir	241.000
Caisse	170.000
Débiteurs divers	1.136.000
	1.617.000
Ou, nombre rond	1.650.000
C'est-à-dire que, contre	2.900.000
d'engagements, on n'a que	1.650.000
de disponibilités, d'où une insuffisance de	1.250.000

et encore, en tenant tous les débiteurs divers pour absolument bons.

Ceci met plus vivement en lumière ce que nous avons dit plus haut de la situation fautive où se trouverait la Société si ses engagements devenaient exigibles. Comment s'en tirerait-elle dans ce cas ? Il y aurait bien l'appel de fonds, puisque 3 millions restent à verser par les actionnaires. Mais il ne faudrait pas trop compter sur les versements de ceux-ci. On sait avec quelle difficulté s'opèrent les appels de fonds par le temps qui court, même quand les actions sont nominatives, c'est-à-dire quand on a le porteur sous la main et qu'on peut le poursuivre. À plus forte raison, quand il s'agit, comme ici, d'actions au porteur depuis plus de deux ans, c'est-à-dire sans recours possible contre le souscripteur. Il est vraisemblable que la Société n'aurait, dans ce cas, à compter que sur elle même et ses ressources propres, qui sont courtes, on vient de le voir. Il faut donc souhaiter, avec le rapport du conseil, du reste, que l'on parvienne au plus tôt à mobiliser. La situation n'est qu'embarrassée ; il ne faut pas qu'elle devienne dangereuse.

Le compte de profits et pertes ne tient pas un autre langage que le bilan. L'exercice s'est soldé par une perte de 257.000 fr. qui a emporté la réserve extraordinaire et laisse 210.000 fr. à découvert. Depuis 1881, année pour laquelle on a distribué 7 fr., la Société n'a pu du reste rien donné à ses actionnaires. Ajoutons, à la décharge des opérations sociales, que si la perte a atteint le chiffre de l'an dernier, c'est que, vivant du crédit, la Société a dû ajouter à ses frais généraux une charge de frais d'escompte et d'intérêt qui n'est pas moindre de 87.000 fr.

En résumé, la Compagnie Commerciale Française est une petite affaire honorablement, mais un peu imprudemment conduite, et qui, avec de la sagesse et du temps, peut arriver à se dégager. C'est ce que nous lui souhaitons,

L'assemblée extraordinaire convoquée pour le 25 courant, n'a pour objet que le renouvellement des pouvoirs du conseil.

Exportation du gouvernement du Chili  
Arrivages de 1884

---

COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE  
4, rue Le-Peletier  
(*Le Phare de la Loire*, 7 septembre 1884)  
(*L'Écho rochelais*, 10 septembre 1884)  
(*Tablettes des Deux-Charentes*, 16 septembre 1884)

---

Compagnie Commerciale Française  
(*Le Messager de Paris*, 4 juin 1885)

Le rapport présenté par le conseil d'administration de la Compagnie **Commerciale** Française à l'assemblée générale des actionnaires, qui a eu lieu le 30 mai, constate que les bénéfices du dernier exercice se chiffrent par 540.712 02.

Le précédent exercice ayant été clôturé avec une perte de 210.892 70, il reste, après déduction de divers amortissements et des frais généraux, un bénéfice net de 159.293 43.

Le rapport fait connaître que l'exercice 1885 s'annonce sous les meilleurs auspices et qu'il figure déjà au crédit, des bénéfices importants.

De plus, la Compagnie vient d'obtenir du gouvernement du Chili, la consignation des guanos à exporter des anciens territoires du Pérou. Le traité relatif à cette affaire considérable a été signé récemment à Santiago, par l'un des administrateurs délégués.

Dans le but de laisser aux administrateurs la disposition de toutes les ressources, l'assemblée a résolu qu'après prélèvement du vingtième, soit 7.964 fr. 67, affecté à la réserve légale, et, en outre, de 100.030 fr. destinés à un fonds de réserve extraordinaire, la somme de 51.328 fr. 76 sera reportée sur le prochain exercice.

---

Compagnie commerciale française  
Appel de fonds  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 juillet 1885)

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer les actionnaires qu'en exécution des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 1885, un versement de 150 fr. par action a été décidé.

Ce versement devra être effectué avant le 17 août, à la caisse de la Compagnie, 5, rue Le-Peletier, où les titres devront être déposés pour être estampillés libères de 500 francs.

Paris, le 16 juillet 1885.

---

(*Le Capitaliste*, 2 août 1885)  
(*Les Archives commerciales de la France*, 6 août 1885)

Paris. — Modification des statuts de la CIE COMMERCIALE FRANÇAISE, rue Le-Peletier, 4. — Délib. du 15 juil. 1885. — *Gazette des Tribunaux*.

---

CHILI  
(*La Gironde*, 27 octobre 1885)

On mande de Valparaiso, 13 septembre, que l'on commerce à charger du guano aux îles de Lobos et de Huanillo. Le produit net du guano sera distribué conformément au traité intervenu récemment, soit 50 % aux créanciers, 25 % au gouvernement péruvien et 25 % au gouvernement chilien. La Compagnie commerciale française, consignataire du guano, a accepté le contrat et a fait une avance de 400 livres sterling. La comptabilité de l'affaire est confiée à la trésorerie de Valparaiso. Le fret du guano pour l'Angleterre coûte 28 sh. 9 d. et 21 sh. 3 d. pour le continent européen.

---



Publicité  
(Le Phare de la Loire, 13 mars 1887)

**GOUVERNEMENT DU CHILI**  
**GUANO DU PÉROU**  
VENDU AVEC  
**GARANTIE D'ANALYSE ET D'AUTHENTICITÉ**

 **SEULS CONSIGNATAIRES :**   
**COMPAGNIE**  
Exiger ce plomb Exiger ce plomb  
**COMMERCIALE FRANÇAISE**  
**4, Rue Le Peletier, Paris.**

S'adresser à **PARIS** au siège de la Cie, 4, rue Le Peletier.  
— **DUNKERQUE** à M. MAX HÉLIN, 37, place Jean-Bart.  
— **LE HAVRE** à M. F. LE BRIS, 56, rue du Lycée.  
— **GRANVILLE** à MM. DIOR frères.  
— **NANTES** à M. F. ECOMARD, 1, rue Contrescarpe.  
— **ORLÉANS** à MM. GUIONNET, et Cie.  
— **AGEN** à la Maison JAILLE.  
— **LYON** à M. SEIGLE AGNELLET.  
— **BORDEAUX** à MM. GOMBERT-COURNET, 102, rue St-Sernin.  
— **MARSEILLE** à MM. COHEN frères, D. MONTEUX, 29, r. Thubaneau.

GOUVERNEMENT DU CHILI  
GUANO DU PÉROU  
VENDU AVEC GARANTIE D'ANALYSE ET D'AUTHENTICITÉ  
Exiger ce plomb

SEULS CONSIGNATAIRES :  
COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE  
4, rue Le-Peletier, Paris.

S'adresser à **PARIS** au siège de la Cie, 4, rue Le-Peletier.  
**DUNKERQUE** à M. MAX HÉLIN, 37, place Jean-Bart.  
**LE HAVRE** à M. Le BRIS, 56, rue du Lycée.  
**GRANVILLE** à MM. DIOR frères.  
**NANTES** à M. ECOMARD, 1, rue Contrescarpe.  
**ORLÉANS** à MM. GUIONNET et Cie.  
**AGEN**, à la Maison JAILLE.  
**LYON**, à M. SEIGLE AGNELLET.  
**BORDEAUX**, à MM. GOMBERT-COURNET, 102, rue St-Sernin.  
**MARSEILLE**, à MM. COHEN frères, D. MONTIEUX, 29, r. Thubaneau.

LE MONDE FINANCIER  
(*Le Matin*, 18 janvier 1888)

De la *Cote européenne* :

« On nous informe que le gouvernement du Chili vient de conclure, par l'entremise de la Compagnie commerciale française, une nouvelle convention avec la Société anonyme anglo-continentele (anciennement Ohlendorffsche Guano-Werke, à Hambourg, d'après laquelle celle-ci s'est assurée pour elle, ainsi que pour ses agences, à Londres, à Anvers et à Emmerich, le monopole de l'importation et de la vente du guano du Pérou en Allemagne, et Irlande, Belgique, Hollande, Suisse et le Nord de l'Europe. »

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
(*Le Temps*, 7 juillet 1888)

La Compagnie commerciale française, agents consignataires du gouvernement du Chili, vient de conclure un accord avec M. Ramon Bernalès, agent fiscal du Chili en Europe, la vente des guanos restant à extraire des différents gisements en exploitation.

---

Chili  
(*Le Messager de Paris*, 5 décembre 1888)

Le gouvernement chilien a fait, il y a quelques années, appel aux constructeurs pour l'établissement de nouvelles lignes de chemins de fer.

Deux soumissions seulement ont été présentées et par des entrepreneurs français.

L'une des offres, émanant de la Société de Construction des Batignolles, comprend la construction, en cinq ans et demi, moyennant une somme de 1.632.000 liv. st., des lignes de Santiago et Melepilla (59 km) ; Calera, Ligua et Cabildo (76 km) ; Vilos, Illapel et Salamanca (128 km) ; Ovalle et San Marcos (60 km) ; Huasco, Freerina et Vallenar (48 km). Ensemble 371 km.

La seconde proposition émane de la Compagnie Commerciale Française et elle s'applique à la construction, en deux ans et demi, moyennant une somme de 515.000 liv. st., des lignes Santiago et Melpilla, Pelequen et Peumo, et Palmilia et Alcones.

---

Société française de cire minérale et pétrole (En liquidation)<sup>5</sup>  
Appel de fonds  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 décembre 1888)

Les actionnaires sont invités à verser, avant le 5 janvier 1889, à la caisse de la Compagnie Commerciale Française, 4, rue Le-Peletier, la somme de soixante-deux francs cinquante centimes (62 fr. 50), solde restant dû par action.

À défaut de versement à la date sus-indiquée, les intérêts de retard seront dus de plein droit à raison de six pour cent l'an.

---

<sup>5</sup> Cette société avait en 1881 son siège à la même adresse que la maison Bernstein et Faider. Elle pourrait avoir un rapport avec l'exploitation des pétroles de Galicie.

---

COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 mai 1889)

L'assemblée générale de la Compagnie commerciale française a eu lieu sous la présidence de M. Marcel Bernstein ; elle a approuvé les comptes, réélu MM. Chevalier et Pallester <sup>6</sup>, commissaires sortants, et autorisé la répartition du solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 338.140 fr. 86, comme suit : 5 % à la réserve légale, 16,907 05; 5 % aux actionnaires, 240.000 ; 25 % aux parts bénéficiaires, 20.308 45 ; 10 % aux administrateurs, 8,123 40, et 4 fr. par action, dividende supplémentaire aux actionnaires, 48.000 ; le report à nouveau s'élève à 4,801 91.

Les frais généraux de l'année se chiffrent par 210,315 fr. 22 et 75.000 fr. ont été consacrés à l'amortissement de la scierie, dont la Compagnie est propriétaire à Dieppedalle [Seine-Inférieure].

Les actionnaires recevront 24 fr. par action, soit 6 % du capital versé ; le compte de profits et pertes est en augmentation de 70.000 francs, nombre rond, sur celui de l'année précédente.

---

SOCIÉTÉ DES MINES ET USINES DE CUIVRE de VIGSNAËS [Norvège]  
(*Le Messenger de Paris*, 9 mars 1891)

Nous vous proposons de ratifier la nomination, faite par votre conseil, de :  
MM. ... Ch. Faider, administrateur délégué de la Compagnie commerciale Française

...

Premier créancier :

la Compagnie Commerciale Française avec une hypothèque de 300.000 fr. conférée postérieurement à l'émission des obligations.

---

Compagnie commerciale française  
(*Le Messenger de Paris*, 23 mars 1891)

L'assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie, société anonyme au capital de 6 millions de francs, a eu lieu le 2 mars courant.

L'exercice 1890, dont il a été rendu compte à cette réunion, s'est soldé par un bénéfice de 780.581 fr. 42, en y comprenant le solde reporté de l'exercice précédent. Déduction faite des frais généraux s'élevant à 168.033 fr. 55, le bénéfice net disponible est de 625.905 fr. 67 contre 514.470 fr. 20 en 1889.

Cette somme a été reportée de la manière suivante :

5 % à la réserve légale	31.295 30
Participations statutaires et parts bénéficiaires	88.652 60

---

<sup>6</sup> Rappelons que la mère de Marcel Bernstein était née Charlotte Pallester.

10 % aux administrateurs	35.461 05
Dividende de 30 fr. par action, soit 7 1/2 % du capital versé	360.000 00
Réserves extraordinaires	100.000 00
Solde à reporter à nouveau	10.496 72
Somme égale	625.905 67

GAZETTE DES TRIBUNAUX  
(*Le Figaro*, 19 juillet 1891)

Le gouvernement parlementaire du Chili, représenté en Europe par MM. Matte et Ross, poursuit avec énergie la lutte qu'il a entreprise devant les tribunaux français contre le dictateur Balmaceda.

Il y a quelques jours, il faisait pratiquer différentes oppositions entre les mains de sociétés commerciales et de banques détentrices de fonds appartenant à la République chilienne, en leur faisant défense de verser quoi que ce fût aux représentants du dictateur.

Ces oppositions ont motivé un nouveau référé, qui a été porté devant M. le président Aubépin.

M<sup>e</sup> Denormandie, avoué, se présentait pour le gouvernement parlementaire du Chili ; M<sup>e</sup> Mouillefarine, au nom de M. Balmaceda, demandait main-levée des oppositions pratiquées.

Un incident assez curieux s'est produit à l'audience.

M. Balmaceda était représenté dans l'instance par M. Carlos Antunez, son ancien ministre à Paris. Mais M. Antunez est actuellement démissionnaire ; il a été remplacé par M. Godoy, qui n'a pas encore présenté ses lettres de créance.

Et il semblait bien avoir, depuis le commencement du procès, renoncé à s'occuper de la question, ainsi qu'en fait foi la correspondance suivante, échangée avec M. Matte, et dont M<sup>e</sup> Denormandie a donné lecture à la barre.

Le 10 juillet, M. Matte écrivait à M. Antunez :

On m'a fait connaître aujourd'hui deux assignations judiciaires faites en votre nom, comme ministre du Chili en France, par M<sup>e</sup> Mouillefarine, avoué, à la suite de deux assignations que, comme agent confidentiel du gouvernement provisoire du Chili, j'avais moi-même adressées à MM. Munroe et C<sup>o</sup> [et à la Compagnie commerciale française](#) dans le but de leur demander de ne faire à M. Joaquin Godoy aucune remise des fonds appartenant à la République qu'ils pourraient avoir dans leurs mains.

Comme ledit avoué exprime dans les assignations mentionnées qu'il instrumente en votre nom comme ministre du Chili en France, je vous serais très obligé d'avoir la bonté de me dire si vous avez autorisé M<sup>e</sup> Mouillefarine à agir en votre nom afin de répondre à l'appel qui m'est fait.

Sur votre réponse affirmative, j'aurais le plus grand plaisir à assister à l'audience à laquelle on m'invite à comparaître.

En vous priant d'excuser le dérangement que j'ose vous imposer, j'ai l'avantage de me dire, etc., etc.

Signé : Augusto MATTE.

M. Antunez répondit :

10 juillet 1891.

A Monsieur Augusto Matte, Paris.

En réponse à votre estimée, il me suffira de vous dire que les fonds de la légation sont à l'ordre de M. Godoy, et c'est lui qui fait des démarches pour leur libre disposition que vous prétendez lui empêcher avec vos assignations.

Votre affectueux ami,

Signé : Carlos ANTUNEZ.

Mais, depuis, M. Antunez semble être revenu sur cette décision, car il a écrit au juge des référés que, bien que démissionnaire, il se considérait comme le titulaire chargé des intérêts du président Balmaceda, et, dans ces circonstances, M. le président Aubépin a prononcé la main-levée des oppositions en déclarant que M. Antunez avait toujours qualité pour disposer des fonds en litige.

Il n'y en a pas moins là une situation assez bizarre: d'une part, un ancien ministre de M. Balmaceda, M. Antunez, qui a cessé de le représenter et qui agit encore; d'autre part, un envoyé nouveau, M. Godoy, non encore reconnu officiellement, mais installé à Paris et, d'après son prédécesseur lui-même, ayant « les fonds à ses ordres ».

Avec lequel des deux peuvent traiter valablement les sociétés commerciales et les établissements de crédit ? La question est délicate et on ne peut dire que ce soit une simple ordonnance de référé qui l'ait tranchée.

La chute probable du dictateur mettra sans doute fin, sous peu de semaines, à cette situation aussi délicate que provisoire.

---

COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 3 mars 1892*)

Lundi a eu lieu l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie commerciale française, société anonyme au capital de 6 millions de francs, dont 4.800.000 versés.

Les comptes de l'exercice 1891 ont été approuvés et le dividende a été fixé à 30 fr. par action, y compris les intérêts à 5 % sur le capital versé. Le fonds de réserve ordinaire a été doté d'une somme de 43.408 fr. et il a été porté 250.000 fr. à la réserve extraordinaire. Un solde de bénéfices de 10.089 fr. a été reporté à nouveau.

Le rapport présenté par le conseil à cette réunion, en constatant la crise du Chili, ajoute : « Tout est rentré dans un ordre parfait dans ce pays, qui nous intéresse à divers titres, tant par le mandat dont nous a chargés le gouvernement chilien, que pour les placements que nous avons faits, et enfin par une exploitation industrielle que nous poursuivons depuis quelque temps. Les troubles politiques nous ont fait perdre toute une année pour l'organisation de cette dernière affaire, et nous devons ajourner à notre prochain rapport la communication de détails plus précis sur cette opération. La crise chilienne nous a encore affectés d'une autre façon, en tant qu'elle a troublé profondément le cours de nos opérations relatives à la consignation des guanos. Il ne nous a, en effet, été expédié, dans le courant de l'année dernière, que des quantités insignifiantes, alors que nous devions attendre et nous préparer à recevoir environ 60.000 tonnes. Les affrètements étaient même déjà faits pour environ 25.000 tonnes à valoir sur la susdite quantité ; mais même ces chargements n'ont pu être complétés par suite de l'état de guerre. Nous espérons trouver une compensation équitable aux sacrifices que cette situation a entraînés pour nous. Sauf ce mécompte, toutes nos opérations ont été satisfaisantes, et nous pouvons exprimer l'espoir de bons résultats pour l'année en cours. »

---

MARIAGE  
Juliette Faider  
Maurice de Wissocq\*  
(*Le Figaro*, 29 octobre 1892)

Aujourd'hui, à la mairie du l'arrondissement, mariage du comte de Wissocq avec M<sup>lle</sup> Juliette Faider, fille de M. Charles Faider [neveu du procureur général et ministre de la Justice belge Charles Faider], administrateur délégué de la Compagnie commerciale française, et petite-fille du célèbre peintre belge Louis Gallait.

Témoins : M. Achille Adam, député du Pas-de-Calais, et notre confrère [non !] M. Georges Bourdon <sup>7</sup>, secrétaire-rédacteur de la Chambre des députés, oncle du marié ; M. Faider, avocat général à Liège, et le docteur Vleminck, de Bruxelles, oncles de la mariée.

Le mariage religieux sera célébré lundi à midi à Saint-François-de-Sales.

---

Compagnie commerciale française  
(*Le Messager de Paris*, 2 février 1893)

Les résultats que l'exercice 1891 a laissés à la Compagnie Commerciale Française sont très satisfaisants. Le bénéfice s'est élevé, en effet, à 868.160 fr. au lieu de 625.995 fr. en 1890.

La réserve statutaire a reçu 43.408 fr., la réserve extraordinaire 250.000 fr. Le dividende, fixé à 30 fr. nets, a absorbé 360.000 fr. Enfin, 10.000 fr. ont été reportés à nouveau.

Le conseil a donc préféré proposer un large dotation de la réserve plutôt qu'une augmentation du dividende qui reste le même que l'année précédente. Cette mesure de prudence a, en même temps, l'avantage de couvrir largement par les réserves, les participations industrielles, lesquelles se montent à 760.000 alors que les réserves réunies atteindront près de 900.000.

Ces participations industrielles promettent de bons résultats, mais il y là, en attendant, des immobilisations d'un caractère aléatoire.

Voici, d'ailleurs, le bilan au 31 décembre 1891.

ACTIF	
Actionnaires. Capital non versé	1.200 000 00
Banque de France, banquiers et caisse	495.768 49
Effets à recevoir	215.080 69
Valeurs	2.931 584 25
Participations financières	414 092 10
Participations industrielles	760.412 90
Marchandises	421.834 50
Inventaires	75.000 00
Comptes débiteurs	6.288 946 49
Comptes d'ordre	2.306 775 00

---

<sup>7</sup> Georges-Étienne Bourdon : né le 22 juin 1839, Paris, X<sup>e</sup>. Ancien magistrat, secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés, fondateur et vice-président des Éts Hutchinson (1898), administrateur du Comptoir des produits coloniaux, d'Anvers, de la Kadei-Sangha, de la Société d'explorations coloniales, des Messageries fluviales du Congo...

	<u>15.109 494 42</u>
PASSIF	
Capital	6.000.000 00
Effets à payer	145.000 00
Réserve légale	143.174 31
Réserve extraordinaire	450.000 00
Comptes créditeurs	4 130.728 30
Comptes d'ordre	2.306.775 00
Profits et pertes	868.160 31
	<u>15.109 494 42</u>

Voici les différences que présente ce bilan par comparaison avec l'exercice précédent :

Deux comptes nouveaux : participations financières pour 414.092 fr. et participations industrielles pour 760.412 fr., sont portés au bilan de 1891, ils représentent les intérêts que la Société a pris dans diverses opérations ayant un caractère transitoire.

Le compte valeurs a subi une forte diminution, les valeurs ayant été calculées au cours du jour du 31 décembre 1891.

Au chapitre inventaire étaient portés jusqu'à présent des immeubles et des terrains, il n'y a plus inscrit à ce chapitre qu'une somme 75.000 fr. : le conseil laisse espérer, lors d'une réalisation éventuelle, une plus-value importante.

Le compte débiteurs divers a subi sur le précédent exercice une augmentation de près de un million qui représente, dit le rapport, une avance sur marchandises dont la réalisation n'est exposée à aucun aléa.

Au passif, la diminution la plus importante est celle des comptes créditeurs qui est de 4.130.728 fr. au lieu de 8.457.958 fr. pour l'année précédente ; les effets à payer sont seulement portés pour 145.000 fr.

La crise du Chili est heureusement terminée et tout est tranquille dans ce pays qui intéresse, à divers titres, la société, tant par le mandat dont le gouvernement chilien l'a chargée que par les placements qu'elle y a faits, sans oublier l'exploitation industrielle qu'elle y poursuit depuis quelque temps.

Au sujet de cette dernière affaire, le conseil se réserve de donner des explications plus détaillées dans le prochain rapport.

La crise chilienne a profondément troublé le cours des opérations relatives à la consignation des guanos : en effet, il a été expédié, dans le courant de l'année dernière, des quantités insignifiantes, alors que la Compagnie espérait recevoir 60.000 tonnes.

Sauf ce mécompte, toutes les opérations de la Société ont été satisfaisantes et laissent espérer d'heureux résultats pour l'année en cours.

ÉLIE BÉLOU.

---

The Transvaal Gold Fields (Limited)  
(*Le Journal des débats*, 3 novembre 1894)

On vient d'enregistrer, sous ce titre, à Londres, une société au capital de 300.000 liv. st., en actions de 1 liv. st. Le but de la société est de faire les opérations minières, financières, commerciales et industrielles. La société prend la suite, et reprend l'actif d'un syndicat qui a opéré, pendant plusieurs années, à Johannesburg, sous la gestion de la maison bien connue F. Berlein et Cie. Parmi les fondateurs de la société, nous voyons les associés de ladite maison qui dirigeront la nouvelle société, et deux

administrateurs de la Compagnie commerciale française de notre place. La société est donc créée avec le concours de capitaux français. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de la suite de cette affaire.

---

La Compagnie commerciale française est désignée  
comme agence à Paris de la West Rand Mines  
(*Le Journal des débats*, 27 mars 1895)

---

NÉCROLOGIE  
Charles Faider  
(*Le Journal des débats*, 18 avril 1895)

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Charles Faider, administrateur de la Compagnie commerciale française. Il laisse deux fils et une fille, mariée à M. le comte [Maurice] de Wissocq.

L'enterrement a lieu ce matin à dix heures, à l'église Saint-François-de-Sales, rue Brémontier.

---

Wolhuter Gold Mining C°  
(*Le Journal des débats*, 31 juillet 1895)

Nous apprenons que cette Compagnie, dont nous avons souvent entretenu nos lecteurs, vient de confier son agence de Paris à la Compagnie commerciale française, 4, rue Le-Peletier.

---

FINANCEMENT ET PARLEMENT  
DÉPUTÉS ET SÉNATEURS FINANCIERS  
par Hervé Breton  
(*La Libre Parole*, 6 novembre 1895)

.....  
SÉNATEURS

DEVÈS [Paul][1837-1899], président du conseil d'administration des chemins de fer de Bône-Guelma, de la [Compagnie commerciale française](#) ; administrateur de la Société anonyme de l'éclairage au gaz et des hauts-fourneaux et fonderies de Marseille, de la Banque de Dépôts et comptes courants, du Crédit Foncier de France.

---

COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE  
Modifications aux statuts  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 novembre 1895)



L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette Société, au capital de 6 millions de francs, dont le siège est à Paris, 1, rue Le-Peletier, a, dans sa séance du 4 novembre 1895, voté diverses modifications aux articles 8, 10, 26 et 28 des statuts.  
Modifications publiées dans les *Affiches Parisiennes* du 30 novembre 1895.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 23 novembre 1895)

Paris. — Modifications des statuts. — Société anonyme dite COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE, 4, Le-Peletier. — 4 nov. 1895. — *Affiches Parisiennes*.

---

Compagnie commerciale française  
(*Le Journal des débats*, 11 mars 1896)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a lieu aujourd'hui.

Le rapport du conseil d'administration rappelle que l'assemblée extraordinaire du 4 novembre dernier a voté le rachat des 500 parts de fondateur créées lors de la constitution de la société ; la somme consacrée à ce rachat a été passée au compte de Profits et Pertes du dernier exercice, qui se solde cependant par un bénéfice net sensiblement supérieur à celui de l'année précédente.

Le compte de Profits et Pertes présente en effet un solde bénéficiaire de 1.178.024 fr. 19 contre 885.384 fr. 72 en 1894 ; en y ajoutant le report de l'exercice précédent, le total s'élève à 1.189.190 fr. 87. Après déduction des frais généraux (en diminution de 20.000 fr. sur 1894), des gratifications au personnel, des droits de timbre, impôt sur le revenu, etc., il reste disponible la somme de 1.003.316 fr. 39, qui permet, après les prélèvements statutaires pour la réserve légale et le conseil d'administration, de répartir aux actionnaires un dividende de 50 fr. (contre 30 fr. en 1895), de doter d'une nouvelle somme de 300.000 fr. la réserve extraordinaire et de reporter à nouveau 11.835 fr. 59.

Les réserves de la Compagnie s'élèvent ainsi à 1.567.337 fr., soit 33 % environ du capital versé. Le rapport constate que la situation de la Compagnie est excellente, et que la marche de ses affaires permet de prévoir pour l'exercice 1896 des résultats semblables à ceux qui sont présentés aujourd'hui. Toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité.

---

#### NÉCROLOGIE

Amédée Bocher

[Administrateur des Ateliers et chantiers de la Loire  
et de la Compagnie commerciale française]

(*Le Gaulois*, 18 mars 1896)

Nous apprenons la mort de M. Amédée Bocher, ancien officier de marine démissionnaire après la guerre de Crimée ; M. Bocher est décédé en son domicile, rue de la Chaussée-d'Antin, à l'âge de soixante et onze ans. Il était le frère [du général Alfred Bocher († 1885)] de M. Édouard Bocher, ancien sénateur, ancien représentant de Monsieur le comte de Paris, et de M. Charles Bocher, ancien aide de camp du maréchal Canrobert.

M. A. Bocher était un esprit cultivé et chercheur. Il a écrit plusieurs brochures intéressantes et pleines d'idées sur la marine, un petit livre de considérations curieuses sur l'*Avenir de l'Europe en face des progrès modernes*, la *France devant l'avenir*, où il préconisait la coalition des États-Unis d'Europe contre l'envahissement des races asiatiques ; la *Marine et les progrès modernes*, la *France devant l'avenir*, où se trouve énoncée pour la première fois l'idée d'un ministère de la charité ; l'*Univers, hier, aujourd'hui, demain* ; et son dernier livre, la *Fin de l'Europe*, qui provoqua des polémiques jusqu'à ces derniers temps même, sorte de paraphrase de son premier ouvrage, où l'auteur précise à nouveau, avec preuves à l'appui, le péril d'une Europe divisée en face de l'invasion possible de races nombreuses et disciplinées, imprudemment considérées comme inférieures.

M. Amédée Bocher avait reçu la croix de la Légion d'honneur. Il laisse un fils unique, M. Henri Bocher, ingénieur-agronome distingué.

Les obsèques auront lieu demain jeudi, à dix heures, à l'église Saint-Louis-d'Antin.

À l'issue de la cérémonie religieuse, le corps sera transporté à Croissy (Seine-et-Oise), où aura lieu l'inhumation. Pour sa conformer à la volonté du défunt, il ne sera envoyé ni couronnes ni fleurs.

---

#### DEUIL

Marcel Bernstein  
(*Le Figaro*, 3 avril 1896)

Nous apprenons la mort :

— De M. Marcel Bernstein, qui fut membre du conseil d'administration au *Journal des débats* et président de la Compagnie, commerciale française, de Paris.

Selon son expresse volonté, il n'a été envoyé aucune lettre de faire-part pour les obsèques, mais cet homme de grand bien n'en doit pas moins être rappelé au souvenir de tous les gens qui furent ses amis

---

Alphonse LAMBRECHTS, président

Membre du cercle de l'Union artistique (1895).  
Administrateur des Mines et Usines de Cuivre de Vigsnaës (Norvège),  
de la Transvaal Goldfields Ltd,  
du Comptoir colonial français (1899)  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Comptoir\\_colonial\\_frs.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Comptoir_colonial_frs.pdf)  
de la Société française des Chaises Terlinden (1900)  
et de différentes sociétés belges :  
Comptoir des produits coloniaux, d'Anvers  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Comptoir\\_produits\\_coloniaux.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Comptoir_produits_coloniaux.pdf)  
Cie commerciale des colonies, d'Anvers  
Tramways napolitains  
Usine à cuivre Hemixem  
(*Recueil financier belge*, 1906)

Compagnie Commerciale Française  
(*Le Messager de Paris*, 20 juin 1896)

L'assemblée générale des actionnaires de cette société s'est tenue le 10 mars.  
Le compte de profits et pertes présenté estime les :

Marchandises, opérations commerciales et intérêts à		1.178.024
Qui, jointes au solde reporté de l'exercice 1894		11.166
Donnent un total de		1.189.100
Dont il faut déduire :		
Les frais généraux :	123.374	
Les gratifications au personnel :	25.000	
Et les droits de timbre et de transmission, impôt :	37.500	
		185.871
Reste un bénéfice net de		1.003.316
donnant un excédent de 300.000 fr. sur celui de l'exercice précédent.		

Le bénéfice a reçu l'emploi suivant :

Tantième aux administrateurs	41.315
Réserve légale	50.165
Dividende	600.000
Réserve extraordinaire	300.000
Report à nouveau	11.835
Total égal	<u>1.003.316</u>

Le dividende a été porté à 50 fr. net par action.

L'examen du bilan révèle la bonne situation financière actuelle de la société : l'ensemble des réserves dépasse 1.350.000 fr. et atteindra, en y comprenant les 300.000 fr. qui ont été portés à ce chapitre à la fin du dernier exercice, la somme de 1.567.337 fr., soit environ le tiers du capital versé. Les comptes débiteurs sont en augmentation de 3 millions, conséquence de l'extension des affaires ; le passif exigible, de 7.700.000 francs passe à 11.900.000 fr. ; les disponibilités ont suivi une marche parallèle et s'élèvent à 14.698.000 fr. ; elles couvrent donc largement les exigibilités, et laissent à la disposition de la société un fonds de roulement plus que suffisant pour assurer la marche de l'exploitation et parera toutes les éventualités. Le portefeuille qui s'élève à 5.161.000 fr. se compose de valeurs qui, d'après le rapport, pourraient être réalisées aux cours actuels avec un bénéfice très appréciable sur les cours auxquels elles figurent dans l'inventaire.

La demande d'indemnité que la compagnie avait adressée au gouvernement chilien, à la suite de l'inexécution du contrat intervenu en 1885 entre la Compagnie Commerciale Française et le Chili, relativement à la consignation du guano, a abouti à une transaction provisoire qui doit être ratifiée par le gouvernement du Chili.

Voici le bilan (francs) :

ACTIF	
Capital non versé	1.200.000
Marchandises	2.279.273
Inventaires	75.000
	3.554.273
Banquiers et caisse	1.508.675
Effets à recevoir	111.784
Valeurs	5.161.535
Participations industrielles	111.794
Participations financières	—
Comptes débiteurs	6.836.031
Actif disponible	14.698.066
Comptes d'ordre	5.313.699
PASSIF	
Capital	6.000.000
Réserve légale	267.171
Réserve extraordinaire	950.000
Ressources propres	7.207.171
Effets à payer	825.500
Reports	1.865.545
Comptes créditeurs	7.340.805
Reports	1.865.547
Passif exigible	11.897.399
Comptes d'ordre	5.313.699
Profits et pertes	1.003.316

Compagnie commerciale française  
(*Le Journal des débats*, 25 mars 1897)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette Compagnie a eu lieu le 20 mars courant, sous la présidence de M. Alph. Lambrechts.

Le rapport du conseil d'administration débute par un tribut d'éloges et de regrets mérités à M. Marcel Bernstein, fondateur et administrateur délégué de la Compagnie depuis sa création, et à M. Amédée Bocher, administrateur, décédés tous deux dans le courant de l'exercice 1896.

Le compte de Profits et Pertes présente un solde bénéficiaire de 941.531 fr. 99, contre 1.178.024 fr. 19 en 1895 ; en y ajoutant le report de l'exercice précédent, le total s'élève à 955.417 fr. 53. Après déduction des frais généraux (en diminution de 48.930 fr. sur 1895), des gratifications au personnel, des droits de timbre et impôt sur le revenu, il reste disponible la somme de 819.473 fr. 59, qui permet, après les prélèvements statutaires pour la réserve légale et le conseil d'administration, de répartir aux actionnaires un dividende de 40 fr. par action (contre 50 fr. en 1896 et 30 fr. en

1895), de doter d'une nouvelle somme de 250.000 fr. la réserve extraordinaire et de reporter à nouveau 19.619 fr. 90.

Les réserves de la Compagnie s'élèvent ainsi à 1.858.311 fr., soit 40 % environ du capital versé.

En terminant son rapport, le conseil d'administration exprime sa confiance dans l'avenir de la Compagnie, malgré les circonstances difficiles que les affaires traversent en ce moment.

Toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité.

---

Compagnie commerciale française  
(*Le Journal des débats*, 30 mars 1898)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette Compagnie a eu lieu le 26 mars courant, sous la présidence de M. Alphonse Lambrechts.

Le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1897 présente un solde bénéficiaire de 720.009 fr. 84, contre 944.581 fr. 99 en 1896 ; en y ajoutant le report de l'exercice précédent, le total s'élève à 739.659 fr. 74. Après déduction des frais généraux, dont le montant est égal à celui de l'année précédente, des gratifications au personnel, des droits de timbres et de l'impôt sur le revenu, il est resté disponible une somme de 603.539 fr. 64, qui a permis, après les prélèvements statutaires pour la réserve légale et les tantièmes du conseil d'administration, de répartir aux actionnaires une somme de 35 fr. par action (contre 40 fr. en 1896), de doter d'une nouvelle somme de 125.000 fr. la réserve extraordinaire et de reporter à nouveau 7.526 fr. 39.

Les réserves de la Compagnie s'élèvent ainsi à 2.013.488 fr., soit à près de 42 % du capital versé.

L'examen du bilan montre que le capital de la Compagnie est entièrement liquidé et que ses engagements sont en diminution sur ceux de l'année dernière.

En terminant son rapport, le conseil d'administration se dit autorisé par la marche des affaires de la Compagnie à laisser espérer de bons résultats pour l'exercice en cours.

Toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité.

---

Compagnie commerciale française  
(*Le Journal des débats*, 31 mars 1899)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette Compagnie a eu lieu le 25 mars, sous la présidence de M. Alphonse Lambrechts.

Le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1898 présente un solde bénéficiaire de 765.435 francs 95, contre 720.009 fr. 84 en 1897 ; en y ajoutant le report de l'exercice précédent, le total s'élève à 772.962 fr. 34. Après déduction des frais généraux, des gratifications au personnel, des droits de timbre et de l'impôt sur le revenu, il est resté disponible une somme de 629.125 francs 51, qui a permis, après les prélèvements statutaires pour la réserve légale et les tantièmes du conseil d'administration, de répartir aux actionnaires une somme de 35 fr. net par action, comme l'année dernière, de doter d'une nouvelle somme de 150.000 fr. la réserve extraordinaire et de reporter à nouveau 6.902 fr. 31.

Les réserves de la Compagnie s'élèvent ainsi à 2.194.941 fr. 33, soit à près de 46 % du capital versé.

L'examen du bilan montre que le capital de la Compagnie est entièrement liquide, que le compte de participations industrielles a subi un amortissement important, pris sur

les bénéfiques de l'exercice, sans toucher aux réserves, et que l'ensemble de ses engagements n'a pas augmenté.

En terminant son rapport, le conseil annonce que la Compagnie a pris des intérêts dans diverses entreprises coloniales et que ce nouvel élément d'activité, joint aux affaires courantes, lui permet d'envisager sous un favorable aspect les résultats éventuels de l'exercice en cours.

Toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité.

### *Jean Frédéric SCHULZ, fondé de pouvoirs*

Né à Offenbach (Allemagne), le 20 mars 1853.  
Fils d'Henri Schulz et de Sophie Hans.  
Naturalisé français par décret du 13 juin 1892.

Administrateur de la Compagnie coloniale de l'Ogooué N'Gounié (mai 1899)  
et des Messageries fluviales du Congo (nov. 1899),

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Messageries\\_fluviales\\_Congo.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Messageries_fluviales_Congo.pdf)  
commissaire aux comptes, puis liquidateur de la Cie française du Congo.

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Cie\\_frse\\_Congo\\_1898-1903.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Cie_frse_Congo_1898-1903.pdf)  
commissaire aux comptes de la Compagnie commerciale d'exportateurs et  
d'importateurs réunis,

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Exportateurs&importateurs\\_reunis.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Exportateurs&importateurs_reunis.pdf)

Administrateur de la Kadei-Sangha,

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Kadei-Sangha\\_1899-1903.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Kadei-Sangha_1899-1903.pdf)

président-administrateur délégué de l'Ekéla-Kadéï-Sangha (1903),

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Ekela-Kadei-Sangha.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Ekela-Kadei-Sangha.pdf)

Administrateur d'Afrique et Congo (1907).

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Afrique\\_et\\_Congo.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Afrique_et_Congo.pdf)

Liquidateur de la Société de l'Afrique Equatoriale

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Societe\\_Afrique\\_equatoriale.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Societe_Afrique_equatoriale.pdf)

Domicilié en 1898 à Vaucresson, avenue du Coteau.

Décédé en 1910.

## AUTRES PARTICIPATIONS COLONIALES

Société d'explorations coloniales (mai 1899)

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Soc.\\_explorations\\_coloniales.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Soc._explorations_coloniales.pdf)

Compagnie des caoutchoucs et produits de la Lobay (juin 1899)

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Caoutchoucs&produits\\_Lobay.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Caoutchoucs&produits_Lobay.pdf)

Julien *Albert* DAVID, président

Diplômé de l'École impériale des mines de Paris (*Moniteur universel*, 27 août 1862).

Constructeur du pont de Portet, au confluent de la Garonne et de l'Ariège (1869).

Fondé de pouvoirs à Paris de la maison Bernstein et Faider, d'Anvers [1881].

Successivement secrétaire général, administrateur et président de la Compagnie commerciale française.

Commissaire des comptes de la Compagnie des signaux magnétiques et communications téléphoniques, à Paris (jan. 1885),

Administrateur de la Société de l'Afrique Equatoriale (1899).

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Societe\\_Afrique\\_equatoriale.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Societe_Afrique_equatoriale.pdf)

Domicile : 92, boulevard Malesherbes, Paris XVII<sup>e</sup>.

Membre du Cercle de l'Union artistique (1893).

Décédé en septembre 1910.

Compagnie commerciale française  
(*Le Journal des débats*, 26 avril 1900)  
(*Le Journal des mines*, 29 avril 1900)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette compagnie a eu lieu le 21 avril courant. Le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1898 présente un solde bénéficiaire de 770.073 francs 23, contre 765.435 fr. 95 en 1898 ; en y ajoutant le report de l'exercice précédent, le total s'élève à 776.975 fr. 57.

Après déduction des frais généraux, des gratifications au personnel, des droits de timbre et de l'impôt sur le revenu, il est resté disponible une somme de 636.667 fr. 52 qui a permis, après prélèvements statutaires pour la réserve légale et les tantièmes du conseil d'administration, de répartir aux actionnaires un dividende de 35 fr. net par action, comme l'année dernière, de doter d'une nouvelle somme de 150.000 fr. la réserve extraordinaire et de reporter à nouveau 13 350 francs 77.

Les réserves de la Compagnie s'élèvent ainsi à 2.376.777 fr. 65, soit environ 50 % du capital versé.

L'examen du bilan montre que le capital de la Compagnie ainsi que ses réserves sont entièrement liquides, que le compte de Participations industrielles n'a pas varié, pour ainsi dire, au cours du dernier exercice et que le chapitre des Marchandises a diminué de 780.259 fr. par suite de la réalisation de la partie la plus importante du stock de guanos qui restait à la Havane.

Le portefeuille de Valeurs s'élève au chiffre important de 6.785.352 fr. 50, en augmentation de 1.030.000 fr. ; le conseil dit, dans son rapport, que l'évaluation de ce portefeuille a été faite avec la plus grande prudence et que sa réalisation pourrait s'effectuer aux cours actuels avec un bénéfice très appréciable.

[La Compagnie a coopéré en 1899 à la création de plusieurs entreprises au Congo français, dont le développement se poursuit d'une façon très satisfaisante. Ces participations coloniales figurent au pair dans le bilan.](#)

## CONVOCATIONS

---

Compagnie Commerciale Française  
Société anonyme au capital de 6.000.000 de francs  
Siège social : 4, rue Le-Peletier, à Paris  
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 septembre 1901)

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale annuelle, pour le samedi 20 avril 1901, à trois heures de relevée au siège social.

Ordre du jour :

Communication du rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 1900;

Approbation des comptes. Nomination de deux commissaires.

---

LETTRE DE BELGIQUE  
LA MORT DE M. Louis FAIDER  
(*Le Siècle*, 16 septembre 1901)

.....  
Il était le fils de M. Charles Faider, de l'ancienne firme Bernstein et Faider,... celui-ci neveu du procureur général Faider, qui fut ministre de la justice,... et de M<sup>me</sup> Faider, la fille cadette du peintre Gallait, une des plus jolies femmes qui se pût voir et dont l'apparition dans le monde fit sensation à Bruxelles et à Anvers.

---

Achat au cours du jour coupons échus obligations West Rand Mines  
(*Le Journal des débats*, 19 septembre 1901)

---

MODIFICATIONS  
Fabrique de chaises d'Arques-la-Bataille  
Homologation de concordat et conditions sommaires  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 mars 1903)

.....  
1° de la Compagnie commerciale française, 2° de la Société Robt Suerznondt, lesquelles ont déclaré consentir à ne réclamer les dividendes afférents à leurs créances qu'après l'entier paiement aux autres créanciers des 45 % promis. — *Affiches parisiennes*, 28 fév. 1903.

---

REVUE FINANCIÈRE  
(*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 6 avril 1903)

En dehors des nombreuses affaires auxquelles elle, est déjà intéressée, la Transvaal Gold Fields a acquis, en 1902, un certain nombre d'options sur les « fermes » au



Transvaal, dont quelques-unes sont prospectées en ce moment. Le dividende de 4 shillings par action est payable, depuis le 31 mars, à la Compagnie commerciale française, 4, rue Le-Peletier, Paris.

---

#### LES PRODUITS DE LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

(*La Dépêche coloniale*, 2 août 1903)

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Chargeurs\\_reunis-Afrique.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Chargeurs_reunis-Afrique.pdf)

Manifeste du vapeur *Ville-de-Maranhao*, steamer français, capitaine Renault, Compagnie des Chargeurs Réunis, venant de la Côte Occidentale d'Afrique.

À Grand-Bassam : ... Compagnie commerciale française, 678 s. de graine de palme.

...

---

#### CONVOCATIONS D'ASSEMBLÉES

(*La Dépêche coloniale*, 29 novembre 1903)

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Lefini.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Lefini.pdf)

Compagnie agricole, commerciale et industrielle de la Lefini\*, 54, rue des Petites-Écuries. — Assemblée générale ordinaire le 30 novembre à deux heures et demie, à la Compagnie commerciale française, 4, rue Le-Peletier.— Ordre du jour : rapport du conseil ; approbation des comptes ; nomination de commissaires ; autorisation à donner aux administrateurs.

---

#### CONVOCATIONS D'ASSEMBLÉES

(*La Dépêche coloniale*, 29 novembre 1903)

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/NKeme\\_NKeni.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/NKeme_NKeni.pdf)

Compagnie de L'N'Keme et de L'N'Keni, 54, rue des Petites-Écuries. — Assemblée générale ordinaire le 30 novembre à deux heures à la Compagnie commerciale française, 4, rue Le-Peletier, — Ordre du jour : rapports ; examen et approbation des comptes du troisième exercice et vote sur le bilan ; nomination de commissaires.

---

#### CONVOCATIONS D'ASSEMBLÉES

(*La Dépêche coloniale*, 3 janvier 1904)

Compagnie de L'N'Kémé et de L'N'Kémi. — Assemblée extraordinaire à onze heures et demie et Compagnie générale commerciale industrielle de la Lefini, 54, rue des Petites-Écuries. — Assemblée extraordinaire à onze heures, le 7 janvier à la Compagnie commerciale française, 4, rue Le-Peletier. — Ordre du jour : ratification des convocations pissées avec le Syndicat et la faillite du Comptoir colonial français, quitus à donner éventuellement aux administrateurs démissionnaires, ratification de la nomination d'administrateurs et éventuellement nomination d'administrateurs, modification aux statuts, articles 4 et 29, autorisation à donner aux administrateurs.

---

ÉCHANGE DE TITRES  
(*La Dépêche coloniale*, 18 septembre 1904)

Compagnie de l'Ekéla-Kadei-Sangha. — La Compagnie, de l'Ekéla-Kadei-Sangha, 64, rue de la Victoire, à Paris, créée par la fusion des deux anciennes Compagnies de l'Ekéla-Sangha et de la Kadéi-Sangha, fait connaître qu'il y a urgence pour les titulaires d'actions et de parts bénéficiaires nominatives, ainsi que pour les propriétaires d'actions au porteur de la Compagnie de l'Ekéla Sangha à adresser les certificats d'actions et de parts bénéficiaires nominatives, ainsi que les titres des actions au porteur de cette dernière Compagnie à la Compagnie Commerciale Française, 4, rue Le-Peletier, afin que ces titres anciens soient échangés contre des nouveaux mis en concordance avec les statuts qui régissent la Compagnie actuelle.

---

Compagnie The Transvaal Goldfields, Limited.  
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 avril 1905)

La Compagnie The Transvaal Gold Fields, Limited, offre en souscription à ses actionnaires 30.000 actions de 1 liv. st. chacune, à raison de une action nouvelle pour 10 actions anciennes.

Les actions au porteur devront être déposées au bureau de la Compagnie Commerciale Française, 4, rue Le-Peletier; jusqu'au 13 mai inclusivement, dernier délai.

En conséquence, les acheteurs qui voudront profiter du droit de souscription devront lever leurs titres en liquidation de fin avril courant.

Les négociations de fin mai se feront droit épuisé.

Pour les négociations à primes de fin mai et mois suivants, il sera déduit le 30 avril le montant du droit de souscription. Le montant de ce droit sera fixé par la chambre syndicale.

---

Comptoir des produits coloniaux  
(*Recueil financier belge*, 1906, p. 54)

Le 2 mai 1899, le capital fut porté à 1 MF, en 2.000 act. de 500 fr., qui ont été souscrites par douze comparants, notamment : ... la Cie commerciale française, 160.

---

Compagnie de l'Ekéla-Kadéi-Sangha  
CONGO FRANÇAIS  
Société anonyme au capital de 1.700.000 francs <sup>8</sup>  
(*Le recueil des assemblées générales*, 10 août 1906)

4. — L'assemblée générale nomme, pour faire un rapport à l'assemblée générale, sur les comptes de l'exercice 1906, comme commissaire, M. Hyrvoix de Landosle et comme commissaire suppléant, M. Welsch, et fixe à. cinq cents francs l'indemnité à allouer à chacun d'eux. »

---

<sup>8</sup> Divisé en 3.400 actions de 500 francs chacune.

L'assemblée extraordinaire a décidé de remplacer les 3.400 actions de 500 fr. par 17.000 actions de 100 francs.

---

Le Havre  
(*La Dépêche coloniale*, 13 janvier 1907)

Le marché du Havre, annonce pour le 30 janvier sa première vente par inscription de 1907. Cette vente comprend 138 tonnes de caoutchouc divers ; voici un extrait de la circulaire de vente de M. Jean Roederer, courtier au Havre.

D'ordre de la Compagnie commerciale française : importés par steamer *Campana*, 2.050 kg Niger, Niggers, 1.100 kg. Niger, Niggers.

Pour compte de la Société la Haute-Sangha : importés par steamer *Europe*, 12.900 kg H. C. Batouri, 1,600 kg. Congo Sangha.

Pour le compte de la Compagnie commerciale et coloniale de la Kadéï-Sangha ; importés par steamer *Europe*, 3.000 kg Congo Kadeï-Sangha.

Pour compte de la M'Poko, Société anonyme des Etablissements Congolais Gratry ; importés par steamer *Europe*, 9,200 kilogrammes Congo M'Poko, 1.050 kg. Congo Français (genre « Sankuru-Kasai » , 1.330 kg. Congo Français, rouge (genre Loanda II).

Pour compte de la Société Bretonne du Congo : importés par steamer *Europe*, 450 kg H. C. Ombella.

Pour compte de la Compagnie Commerciale Française du Congo : importés par steamer *Paraguay*, 490 kg Congo M'Bally.

D'ordre de la Société Française des Caoutchoucs : importés par steamer *Europe*: 54.137 kilogrammes Congo Haut-Oubanghi rouge, 3.684 kg Congo N'Goko Sangha, 6.049 kg Congo-Ekela-Sangha, 2.062 kg N'Gounié, 799 kg. N'Gounie, 2.498 kg. H. Congo.

.....

---

PRODUITS COLONIAUX  
Marché du Havre  
(*La Dépêche coloniale*, 10 mars 1907)

Voici le détail de la vente du 27 février; les chiffres de cette vente rectifient d'eux-mêmes, la cote que nous avons donnée :

Vendu pour le compte de la Compagnie commerciale française, 920 kg. Venezuela à 10 fr. 55 à MM. Gabain frères.

Vendu pour le compte de la Société de la Haute-Sangha, 14.000 kg. Batouri, 4 tonnes à 11 francs à M. A. Quesnel ; le solde à 10 fr. 90 à MM. Gabain frères.

Vendu pour le compte de la M'Poko, Société anonyme des Etablissements congolais Gratry : 2.400 kg. Congo M'Poko a 12 fr. 60 à MM. Gabain frères ; 600 kg. Bangui rouge, genre « Kotto », à 11 fr.75 à Compagnie Commerciale Française ; 1,450 kg. Congo à 8 francs à M. Georges Robinson.

Vendu pour le compte de la Société Bretonne du Congo : 680 kg. H. C. Ombella à 11 fr. 80 à la Compagnie Commerciale Française.

Vendu pour le compte de la Société Française des Caoutchoucs : 51,445 kg. Congo Haut-Oubanghi. 5 tonnes à 11 fr. 80, 5 tonnes à 11 fr. 775, 10 tonnes à 11 fr. 75 à MM. Gabain frères. Solde à 11 fr. 625 à la Société Française des Caoutchoucs, 3,701 kg. Congo Kotto à 11 fr. 80 à AfJf. Gabain frères-, 164 kg. Congo à 4 fr. 25 à M. Napp et Cie.

11.523 kg. Congo Ekela-Sangha à 11 fr. à MM. Gabain frères ; 1.045 kg. Congo Ekela-Sangha à 8 fr. 075 à la Société Française des Caoutchoucs ; 2,512 kg. Congo N'Goko Sangha, 1 tonne à 10 fr.275, solde à 10 fr. 175 à MM. G. Maze et Cie.

5,715 kg. Congo rouge à 8 fr. 80 à M. A. Quesnel ; 990 kg. Congo à 8 fr.75 à la Compagnie Commerciale Française ; 1.262 kg. Gabon N'Djolé à 8 fr. 10 à MM. Gabain frères.

648 kg. Gabon N'Djolé à 7 fr. 10 à MM. Gabain frères-, 419 kg. Gabon N'Djolé à 7 fr. 75 à MM. Gabain frères ; 2.880 mil. Batavia Lampong à 6 fr. 825 à la Société Française des Caoutchoucs ; 530 kg. Batavia Lampong, 790 mil. Batavia Lampong, 9.436 kg. Madagascar East-Coast Niggers, 856 kg. Madagascar East-Coast Niggers.

Pour le compte de M. Joseph Danon, 506 kg. Madagascar East Coast Niggers.

[Suivent d'autres opérations le 12 juillet et le 17 août 1908].

---

Compagnie commerciale française  
(*Le Journal des finances*, 27 juin 1908)

The Transvaal Goldfields Limited\* entrant en liquidation, les actions de cette Compagnie cesseront de figurer à la Cote dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

La Compagnie commerciale française, 4, rue Le-Peletier, à Paris, est chargée de recevoir les actions The Transvaal Goldfields Limited, contre lesquelles elle délivrera des reçus.

Les répartitions parviendront directement aux actionnaires par les soins des liquidateurs.

---

MODIFICATIONS  
Cie commerciale française  
Modification aux statuts  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 février 1910)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 18 décembre 1909, l'article 26 des statuts ayant trait à la répartition des bénéfices, a été modifié. — *Gazette du Palais*, 18 janvier 1910.

---

Anselme-Hartog (« Anselme-Henry ») VAN MINDEN, président

Né à Anvers (Belgique), le 25 mars 1850.  
Fils de Hartog Salomon Van Minden et de Jette Marchand.  
Marié en première nocces de Camille Françoise Marie Stassinot. Dont :  
Auguste Anselme Paul van Minden (1872-1936) ép. Mathilde Venttedaye.  
Auguste Clément Jules van Minden (1875-1942) ép. Constance Barker.  
Veuf, remarié à Gloria de los Dolores de Cespédès, fille du premier président de la République de Cuba.

---

Importateur de bois du Nord et d'Amérique (même siège en 1881, boulevard Haussmann, que la maison Bernstein et Faider).

Liquidateur de la Société des Mines et Usines de Cuivre de Vigsnaës (Norvège)(1896).

Administrateur du Comptoir colonial français (1899),

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Comptoir\\_colonial\\_frs.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Comptoir_colonial_frs.pdf)

Apporteur de la constitution de la Compagnie agricole du Kouilou (1900),

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Cie\\_agricole\\_Kouilou.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Cie_agricole_Kouilou.pdf)

Administrateur de la Société agricole et commerciale du Sette-Cama.

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Sette-Cama\\_1899-1911.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Sette-Cama_1899-1911.pdf)

Liquidateur de The Transvaal Gold Fields Cy (1908).

Président de la Société des Téléphones Ericsson

de la Société de l'Hôtel Plaza à Paris (juillet 1911)

et de la Compagnie générale d'acétylène (S.A., 1913),

Fondateur de l'Agence A. Van Minden : bois du Nord et d'Amérique (sept. 1926)

---

Président des Représentants des Exportateurs de bois du Nord et d'Amérique (1903).

Chevalier de la Légion d'honneur : sujet belge, négociant : services rendus aux intérêts français à l'étranger (*JORF*, 26 août 1922).

Domicilié à Soisy-sous-Étiolles (Seine-et-Oise).

Décédé à Paris VIII<sup>e</sup>, 25, av. Montaigne, le 5 novembre 1927.

DISSOLUTIONS ET FAILLITES

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 janvier 1911)

Société de l'Afrique Equatoriale (en liquidation), 4, rue Le-Peletier. M. Michel Welsch, 4, rue Le Peletier, a été nommé liquidateur.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 18 janvier 1911)

Paris — Société de l'AFRIQUE EQUATORIALE (en liquid.), 4, Le-Peletier. — M. Welsch est nommé liquidateur en remplacement de M. Schulz (décédé). — 12 janv. 1911 — *Affiches Parisiennes*.

---

Compagnie commerciale française  
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 mars 1911)

## RAPPORT

présenté par le conseil d'administration

Avant de vous rendre compte de l'exercice 1910, nous avons le triste devoir de vous rappeler la mort de notre président M. Albert David, survenue en septembre dernier. Successivement secrétaire général, administrateur et président du conseil d'administration, M. Albert David a montré le plus grand zèle pour le bien de notre Compagnie depuis sa fondation, et vous vous associerez certainement aux regrets que sa perte laisse à ses collègues.

Un autre deuil nous a frappés au cours de l'année dernière en la personne de M. Jean Schulz, fondé de pouvoirs de la Compagnie depuis son origine. C'était un serviteur dévoué et consciencieux, dont la disparition a été vivement ressentie par notre conseil.

Le bilan de l'exercice écoulé se solde par un bénéfice de Fr. 848.680 45

Les frais généraux, impôts et gratifications au personnel se sont élevés à 118.701 28

laissant un bénéfice net de 729.979 17

que nous vous proposons de répartir comme suit :

5 % à la réserve légale :	36.498 95	
Aux actionnaires, 5 % sur le capital versé :	240.000 00	276.498 95
Reste		453.480 95
Au conseil d'administration :	45.348 02	
Aux actionnaires, un dividende supplémentaire de 10 francs :	120.000 00	
À la réserve extraordinaire :	275.000	<u>440.348 02</u>
et de reporter à nouveau le solde de		13.132 20

Cette répartition porterait nos réserves à 1 million 159.719 fr. 36.

Si vous l'approuvez, le coupon n° 24 de nos actions sera payable à partir du 6 avril par 30 francs nets d'impôts.

Le revenu de notre portefeuille a été très satisfaisant. Nous avons réalisé à des cours élevés certaines de nos valeurs de caoutchouc et une partie de nos titres de banque et industriels russes. Nos participations dans diverses émissions à Paris et à Londres ont alimenté fructueusement notre compte de commissions. Les seules valeurs qui nous aient donné quelques mécomptes sont les mines d'or du Transvaal. Nous nous appliquons à réaliser cette catégorie de titres.

Au cours de l'exercice; nous avons terminé à l'amiable le litige que nous avons depuis tant d'années avec le gouvernement du Chili. Un règlement de comptes équitable est intervenu. Le compte d'ordre, relatif à cette affaire qui a figuré si longtemps dans nos bilans, a ainsi disparu.

Passons brièvement en revue les chapitres du bilan.

Effets à recevoir

Ils sont rentrés, pour la plupart, depuis la du bilan.

Valeurs

Nous avons évalué notre portefeuille de valeurs avec notre prudence habituelle et nos 44.000 actions de la Transvaal Gold Fields en liquidation ne sont portées que pour mémoire. La dernière répartition aura lieu dans le courant de l'exercice actuel.

### Participations industrielles et financières

Depuis la clôture de l'exercice, la plus importante de nos participations a été liquidée avec un bénéfice satisfaisant.

### Comptes débiteurs

Ils se composent de :

Avances garanties par des titres Fr.	305.276 05
Reports	125.978 90
Divers débiteurs	497.411 49
Total	<u>928.666 44</u>

À l'exception de certains comptes débiteurs qui sont couverts par le poste « Prévisions » 280.475 fr. 59 qui figure au passif, tous ces comptes sont de rentrée certaine.

Un coup d'œil sur les comptes au passif de notre bilan vous montrera combien notre situation financière est saine. Nos engagements sont en effet très légers.

.....

Les commissaires,  
Fernand Cerf  
Robert Bernstein <sup>9</sup>.

### CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (*Le Ruy Blas*, 8 juillet 1911)

Société des Téléphones Ericsson. — Capital : 5 millions de francs ; divisé en 10.000 actions de 500 fr. chacune. Il est créé en outre 10.000 parts de fondateur attribuées à la Société L. M. Ericsson et Cie, Siège social à Paris, 4, rue Le-Peletier. Conseil : MM. L. Fraenckel, H. Johansson, Van Minden et L. Lion.

### CONSTITUTIONS (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 juillet 1911)

Société de l'Hôtel Plaza, au capital de 1 million de francs divisé en 10.000 actions de 100 fr. — Siège social, à Paris, 4, rue Le-Peletier. — Conseil : MM. A. Van Minden, M. Wassermann <sup>10</sup>, F. Maroni et H. Tourneux. — Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Plocque, notaire à Paris, et extrait publié dans les « Petites Affiches » du 18 juillet 1911.

### COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE

<sup>9</sup> Fils de Marcel : voir encadré ci-dessus.

<sup>10</sup> Max Wassermann (San-Francisco, 6 avril 1856-Paris XVII<sup>e</sup>, 5 mars 1926) : médecin, membre du Comité de bienfaisance israélite de Paris (1896), médecin traitant bénévole dans les hôpitaux militaires de Paris (1914-1918). Chevalier de la Légion d'honneur du 19 août 1922 (MAE).

*(L'Information financière, économique et politique, 2 avril 1912)*

Cette société au capital de 6 millions de francs, et qui compte dans son conseil d'administration des notabilités du monde financier belge et français, a réalisé en 1911 un chiffre de bénéfices bruts de 651.410 francs contre 884.179 francs en 1910. Déduction faite des frais généraux et impôts, le bénéfice net est ressorti à 522.495 francs contre 490.199 francs.

Le dividende aux actions sera fixé à 30 francs comme l'an dernier.

Les divers chapitres du bilan appellent peu de commentaires. La Société possède un portefeuille de valeurs industrielles et coloniales sur la composition duquel aucun détail n'est fourni et dont le montant a passé d'une année à l'autre de 6 millions 474.092 francs à 6.080.341 francs. Le chiffre des participations industrielles s'est élevé de 486.538 francs à 797.757 francs. Le poste le plus important de ce chiffre représente la participation, dans l'emprunt argentin 4 1/2 % 1911.

Au passif, les comptes créditeurs ressortent à 1.266.135 francs.

Pour un capital de 6 millions, nous trouvons un chiffre de réserves de 1.060.000 francs.

---

Compagnie commerciale française  
*(Le Journal des finances, 13 avril 1912)*

Cette société a subi l'an dernier l'effet des événements politiques qui ont marqué le second semestre et son bilan, au 31 décembre, a été dressé au moment où les cours de beaucoup des valeurs qu'elle possède en portefeuille étaient dépréciés.

Aussi ses comptes se soldent-ils pour l'exercice 1911 par un bénéfice net de 522.405 francs au lieu de 729.979 francs en 1910.

L'assemblée du 30 mars dernier a. maintenu néanmoins le dividende à 30 francs net par action, mais les réserves ont reçu 126.125 francs seulement alors qu'elles avaient été dotées, l'année précédente, d'une somme de 311.500 francs.

---

Industria Quimica Argentine  
*(L'Information financière, économique et politique, 8 février 1913)*

Bruxelles, 6 février — (De notre correspondant particulier.) — On mande d'Anvers qu'une société au capital de 1.500.000 francs y vient d'être formée sous la dénomination de Industria Quimica Argentina, dans le but d'ériger en Argentine une fabrique de produits chimiques. La nouvelle Société a été fondée sous les auspices de la Compagnie Commerciale Française à Paris et de la Banque de reports, de fonds publics et de dépôts (Anvers).

---

APPELS DE FONDS  
*(La Cote de la Bourse et de la banque, 22 février 1913)*

Société de l'Hôtel Plaza. — Versement du 3<sup>e</sup> quart, soit 25 fr. par action, le 15 mars 1913 à la caisse de la Compagnie Commerciale Française, 4, rue Le-Peletier, à Paris. — « Petites Affiches », 13 février 1913.

---



COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 mars 1913)

L'assemblée générale des actionnaires de cette Société, qui s'est tenue le 15 courant, a approuvé les comptes de l'exercice 1912 se soldant par un bénéfice net de 510.355 fr. 60, et voté la fixation du dividende à 30 francs par action. Une somme de 11.147 francs constitue le report à nouveau. Le coupon 26 sera mis en paiement le 25 mars à raison de 30 francs nets.

---

Banque Continentale de Paris  
(*Le Journal des finances*, 19 avril 1913)

L'assemblée ratifie la nomination d'administrateurs de ... la Compagnie-Commerciale Française.

---

Appels de fonds  
(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> mai 1913)

Société de l'Hôtel Plaza\*. — Siège social : 4, rue Le-Peletier, Paris. Le versement du 4<sup>e</sup> quart, soit 25 francs par action, devra être effectué le 31 mai prochain à la Compagnie Commerciale Française, 4, rue Le-Peletier.

---

L'industrie chimique à Rio Grande do Sul  
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 août 1913)

Le gouvernement fédéral brésilien vient d'accorder la permission de fonctionner au Brésil à la Société anonyme « Fabrica Rio Grandense de Adubos (ingrédients) e Productos Chimicos »\*.

Le capital de cette affaire est de 2 millions de francs en 4.000 actions de 500 francs chacune.

Son siège social est à Anvers.

Elle a pour objet de s'intéresser à des entreprises industrielles et commerciales et, spécialement, à des entreprises concernant l'industrie chimique.

Les principaux actionnaires sont: la Banque de Reports, de Fonds Publics et de Dépôts, avec 1.000 actions ; la Compagnie Commerciale Française, avec 1.000 actions.

---

SOCIÉTÉS

---

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ACÉTYLÈNE  
Société anonyme au capital de 425.000 francs.  
Siège social : Paris, rue Erard, 37.  
(*La Loi*, 30 décembre 1913)

.....  
Commissaire aux comptes

M Michel Welsch. fondé de pouvoir de la Compagnie Commerciale Française, demeurant à Paris, rue Le-Pelletier, 4, commissaire pour faire un rapport à l'Assemblée générale sur les comptes du premier exercice social et sur la situation de la Société conformément à la loi.

M. Gaston Casalis, ingénieur des Arts et Manufactures, demeurant à Paris, avenue du Bel-Air, 25, commissaire pour faire le rapport ci-dessus, en cas d'empêchement quelconque de M. Welsch.

---

MOSELLE

---

LA GERMANISATION D'AUMETZ-LA-PAIX  
(*La Journée industrielle*, 11 août 1918)

Bâle, 7 août. — Nous avons annoncé (au mois de juin dernier), que la société lorraine d'Aumetz-la-Paix, avait été complètement germanisée sous la nouvelle dénomination de : Union métallurgique et minière lorraine, et que son capital avait été porté à 58 millions de marks.

Les actions de la nouvelle société viennent d'être introduites sur les marchés de Berlin et de Cologne.

La Société d'Aumetz-la-Paix, fondée en 1897, comptait déjà avant la guerre d'importantes firmes allemandes parmi ses plus forts actionnaires ; Deichmann et Cie, à Cologne ; G. Grohé, Henrich et Cie, à Sarrebruck ; Ohlischlaeger, à Aix-la-Chapelle ; la banque dite Schaaffhausen'scher Bankverein, à Cologne ; J.-H. Stein, à Cologne, etc. Nous signalerons encore, parmi ses principaux actionnaires, la Banque Générale Belge, la Banque Internationale de Luxembourg et la Compagnie Commerciale Française, de Paris (?).

---

SOCIÉTÉS

---

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ACÉTYLÈNE  
Société anonyme au capital d'un million de francs  
Siège social : 117, route de Flandre  
à La Courneuve

---

Augmentation de capital  
(*La Loi*, 11 septembre 1918)

I

Aux termes d'une délibération en date du cinq juillet mil neuf cent dix-huit, dont copie est demeurée annexée à la minute d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M<sup>e</sup> Georges Morel-d'Arleux, notaire à Paris, suppléant M<sup>e</sup> Maurice Dauchez, aussi notaire à Paris, mobilisé, le neuf juillet mil neuf cent dix-huit, l'assemblée générale extraordinaire de la Société anonyme dénommée : Compagnie générale d'acétylène, dont le siège social est à La Courneuve (Seine), 117, route de Flandre, à laquelle tous les actionnaires étaient présents ou représentés, a, à l'unanimité, décidé :

1° D'augmenter, conformément aux statuts, de cinq cent soixante-quinze mille francs le capital initial de ladite Société, de manière à porter ce capital à un million de francs, au moyen de la création de cinq cent soixante-quinze actions de cent francs chacune qui devraient être intégralement libérées à la souscription.

2° De charger M. Van Minden, son président, ou la Compagnie commerciale française, 4, rue Le-Peletier, à Paris, de recueillir les souscriptions qui pourraient être faites, mais sans appel au public, et de faire devant le notaire de la Société ou son suppléant la déclaration légale de souscription et de versement.

.....  
\_\_\_\_\_

COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE

*(Le Petit Bleu, 16 mars 1920)*

L'assemblée du 13 courant a approuvé les comptes de 1919 ; bénéfices nets : 634.358 francs; dividende voté : 49 francs nets payables le 1<sup>er</sup> avril.

\_\_\_\_\_

COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE

*(L'Information financière, économique et politique, 23 mars 1921)*

L'assemblée ordinaire, tenue le 19 mars, sous la présidence de M. [Anselme] Van Minden, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier indiquant un bénéfice de 906.843 francs, et laissant, après déduction des frais généraux, un solde créditeur de 827.150 francs.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de répartir un dividende de 35 fr. net par action (qui absorbera 420.000 francs), et de porter 250.000 francs à la réserve extraordinaire. Les deux réserves figurant au bilan atteindront ainsi ensemble 1.011.530 fr.

MM. Robert Bernstein et Fernand Cerf ont été nommés commissaires des comptes.

\_\_\_\_\_

COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE

*(La Journée industrielle, 18 mars 1922)*

L'assemblée ordinaire de cette société, tenue hier, sous la présidence de M. Van Minden, président du conseil d'administration, au siège, à Paris, 37, boulevard Haussmann, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1921, se soldant par un bénéfice brut de 583.652 fr. 84.

Après déduction des frais généraux et divers, le bénéfice net ressort à 390.813 fr. 15, compte tenu du report de l'exercice précédent de 5.589 fr. 19.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a fixé le dividende à 25 fr. net par action.

MM. A. Van Minden et M. Wassermann ont été réélus administrateurs.

\_\_\_\_\_

COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE

*(L'Information financière, économique et politique, 18 mars 1923)*

L'assemblée ordinaire tenue le 16 mars sous la présidence de M. A. Van Minden, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1922, se traduisant par un bénéfice net de 737.879 francs.

Le dividende net de l'exercice a été fixé à 36 fr. 50 net pour les actions nominatives et à 35 fr. net pour les actions au porteur. La répartition en sera faite à partir du 27 courant, contre remise du coupon n° 31.

25.509 fr. ont été reportés à nouveau.

Le rapport du conseil souligne le fait que le bilan de l'exercice fait ressortir une trésorerie très à l'aise, trop à l'aise même, situation qui est la conséquence de la période actuelle, encore troublée, rendant difficile le choix des placements à bon escient.

Les différences principales entre les chapitres des bilans de 1921 à 1922 sont les suivantes :

Le portefeuille-titres a passé de : 3.869.577 francs 95 à 5.304.913 fr. 90.

Les comptes débiteurs ont passé de : 2 millions 480.289 fr. 66 à 606.686 fr. 90.

Le montant des comptes créditeurs est de 839.129 fr. 13 contre 1.279.160 fr. 81 en 1921

L'assemblée a réélu MM. R. Bernstein et F. Cerf en qualité de commissaires des comptes.

---

COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE  
(*La Vie financière*, 19 mars 1924)

La séance est présidée par M. Van Minden (Anselme), président du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le bilan de l'année 1923 que nous vous présentons aujourd'hui est en amélioration marquée sur le précédent. Le produits des intérêts, commissions et dividendes a été normal, mais nous avons bénéficié de la liquidation de deux opérations, l'une en Argentine, l'autre aux Indes néerlandaises, qui ont apporté un important complément de profit, et l'inventaire de notre portefeuille, qui a été fait cependant avec notre prudence habituelle, a montré une plus-value appréciable C'est ce qui nous permet de vous proposer un dividende qui correspond à 50 francs, nets d'impôts français.

.....

---

COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 mars 1924)

L'assemblée ordinaire tenue le 15 mars sous la présidence de M. Van Minden, a approuvé les rapports et les comptes l'exercice 1923, faisant ressortir un bénéfice net de 2.131.138 fr.

Le dividende brut a été fixé à 57 fr. 38.

Une somme de 1.111.604 fr. a été affectée à la réserve extraordinaire. Report à nouveau, 143 617 fr.

L'assemblée a également décidé de prélever une somme de 1.200.000 francs sur la réserve extraordinaire, aux fins de libération complète des actions composant le capital, soit à raison de 100 fr. par titre.

M. Maurice Anspach <sup>11</sup>, administrateur sortant, a été réélu.

---

COMMERCE  
COMMISSION — EXPORTATION  
Compagnie Commerciale Française  
(*La Journée industrielle*, 17 février 1925)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1924, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 28 février, laissent apparaître un bénéfice net de 990.526 fr., formant, avec le report antérieur, un solde disponible de 1.129.143 fr. Le bénéfice net de l'exercice précédent avait été de 2.131.138 fr. et le dividende attribué, de 57 fr. 38 brut par action. En ce qui concerne le dividende de l'exercice 1924, le conseil n'a pas encore pris de décision officielle.

Le bilan se présente comme il suit :

Actif. — Caisse et banquiers, 861.505 fr. ; bons de la Défense, 500.000 fr. ; valeurs. 5 millions 528.336 fr. ; participations industrielles et financières, 80.118 fr. ; comptes débiteurs, 2 millions 178.515 francs.

Passif. — Capital : 6 millions ; réserve légale. 600.000 fr.. réserve extraordinaire, 416.666 fr. ; comptes débiteurs, 1.062.665 fr. ; profits et pertes, 1.139.143 francs.

---

Compagnie Commerciale Française  
(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> mars 1925)

L'assemblée ordinaire tenue hier au siège social, 37, boulevard Haussmann, à Paris, a approuvé les comptes de l'exercice 1922, que nous avons publiés et qui se soldent par un bénéfice net de 990.526 fr. Elle a fixé le dividende à 89 fr. 91 brut par action.

M. Paul Ristelhueber <sup>12</sup> a été réélu administrateur.

---

EXPLOITATIONS COLONIALES

---

Compagnie Commerciale Française  
(*La Journée industrielle*, 7 mars 1926)

L'assemblée ordinaire du 5 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1925 qui se soldent par un bénéfice de 1.800.958 fr. auquel s'ajoute le report de l'exercice 1924, soit 74.771 fr.

L'assemblée a décidé d'affecter une somme de 183.333 fr. à la réserve extraordinaire et de répartir un dividende brut de 114 fr. 57 aux actions, soit net 95 fr. 85 aux actions nominatives, et 90 fr. aux actions au porteur. Une somme de 167.392 fr. a été reportée à nouveau.

---

<sup>11</sup> Maurice Anspach : propriétaire des galeries éponymes à Bruxelles.

Dans les années 1900, administrateur de la Compagnie générale de chemins de fer et de tramways en Chine aux côtés de Paul Ristelhueber (voir ci-dessous).

<sup>12</sup> Paul Ristelhueber (1849-1925) : diplomate en Chine, puis administrateur de sociétés, dont le Port de Papeete. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/pacifique/Concessionnaire\\_port\\_Papeete.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/pacifique/Concessionnaire_port_Papeete.pdf)

Le bilan au 31 décembre 1925, qui a été approuvé par l'assemblée, se présente comme il suit :

Actif. — Caisses et banques. 1.240.589 fr. ; effets à recevoir, 99.164 fr. ; reports. 1.700.709 francs ; valeurs, 6.584.122 fr. ; participations industrielles et financières, 230.118 fr. ; comptes débiteurs. 1.264.862 fr. ; avance à l'enregistrement, 138.450 fr.

Passif. — Capital, 6 millions ; réserve légale, 600.000 fr. ; réserve extraordinaire, 416.666 fr. ; comptes créditeurs, 2.357.310 fr. ; bénéfice net de l'exercice 1925, 1.860.958 fr. ; solde reporté de l'exercice 1924, 74.771 fr.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. Pierre Ristelhueber et réélu M. Maurice Martin, administrateur sortant.

---

Les assemblées  
Compagnie commerciale française  
(*Paris-Soir*, 7 mars 1926)

L'assemblée d'hier a approuvé les comptes se soldant par un bénéfice net de 1.800.958 francs. Dividende voté : 114,57 brut par action au porteur, payable lundi.

---

Assemblées  
Compagnie commerciale française  
(*La Presse*, 15 mars 1927)

L'assemblée ordinaire du 12 mars a approuvé les comptes de 1926, se soldant par un bénéfice net de 1.497.404 contre 1.800.937. Dividende voté, brut : 108 fr. 64 contre 114 fr. 57.

---

Compagnie Commerciale Française  
(*La Journée industrielle*, 27 mars 1928)

Réunis hier en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Maurice Anspach, les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1927 se soldant par un bénéfice net de 1.804.129 fr. 22. auquel il convient d'ajouter le report antérieur de 241.353 fr. 99.

Le dividende brut, a été fixé à 112 fr. 80 par action, soit net 92 fr. 50 au nominatif et 90 fr. au porteur, payables à partir du 27 mars. Le reliquat de 391.411 fr. 76 a été reporté à nouveau.

M<sup>lle</sup> Suzanne Wassermann, administrateur sortant, a été réélue, et l'assemblée a ratifié la nomination de M. Raymond Van Minden, élu administrateur en cours d'exercice, en remplacement de M. Anselme Van Minden, décédé.

---

COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 janvier 1929)

L'assemblée extraordinaire, qui avait été convoquée pour le 29 janvier, afin de statuer sur une modification à l'article 28 des statuts concernant les modalités de la liquidation, a été, faute du quorum, reportée à une date ultérieure.

---

COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 avril 1929)

Les assemblées ordinaire et extraordinaire de cette société ont eu lieu le 12 avril, sous la présidence de M. Anspach.

Au titre ordinaire, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1928 se soldant par un bénéfice net de 2.198.075 francs, compte tenu du report antérieur de 391.411 francs.

Le dividende brut a été fixé à 113 fr. 41, payable, à partir du 15 courant à raison de 93 francs net au nominatif et 90 fr. net au porteur.

Au titre extraordinaire, l'assemblée a décidé qu'en cas de liquidation, le conseil d'administration soit nommé conseil de liquidation. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

---

Compagnie Commerciale Française  
(*La Journée industrielle*, 15 février 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 se soldant par un bénéfice net de 552 372 fr. 28, auquel il y a lieu d'ajouter le report antérieur de 536 133 fr. 95, soit un disponible de 1.088 806 fr. 23.

Les actionnaires ont voté un dividende brut de 65 fr 54 brut, soit net, 53 fr. 75 au nominatif et 50 fr. au porteur, payables à partir du 10 mars. Un reliquat de 201.983 fr. 63 a été reporté à nouveau.

M. Maurice Anspach, administrateur sortant, a été réélu.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a décidé la dissolution de la société et chargé le conseil de la liquidation.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 26 février 1930)

PARIS. — Dissolution. — 15 février 1930. — Soc. dite Cie COMMERCIALE FRANÇAISE, 37, bd Haussmann. — Le Conseil d'administration. — 14 fév. 1930. — *Gazette du Palais*.

---

COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 mai 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 9 courant, connaissance prise des rapports du conseil de liquidation et des commissaires aux comptes, a approuvé le bilan et les comptes arrêtés au 11 février 1930. Elle a, en outre, donné quitus définitif de leur gestion à MM. Anspach, M. Martin, P. Ristelhueber, R. Van Minden et Mlle S. Watsermann,

administrateurs au 14 février 1930, dont les fonctions ont cessé à cette date par suite de la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société.

---

COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE (En liquidation)  
(*Le Journal des finances*, 23 mai 1930)

Les actionnaires sont informés qu'une première répartition de cinq cents francs (500 fr.) par action sera mise en paiement le 20 mai 1930, 37, boulevard Haussmann, à Paris, contre présentation des actions pour l'estampillage de cette répartition et le détachement du coupon n° 40.

---

REPARTITION DE LIQUIDATION  
COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE.  
(*Le Journal des finances*, 15 janvier 1932)

— À partir du 11 janvier, troisième répartition à raison de :  
3/20<sup>e</sup> d'action de jouissance de la Société de l'Hôtel Plaza ;  
3/20<sup>e</sup> d'action de capital de la Société de l'Hôtel Plaza ;  
1/8<sup>e</sup> de part de fondateur de la Société de l'Hôtel Plaza :  
pour chaque action Compagnie commerciale française.

Pour les fractions d'actions et de parts de la Société de l'Hôtel Plaza résultant de l'attribution aux actions Compagnie commerciale française, il sera délivré aux porteurs de ces dernières des bons payables ultérieurement en espèces sur le produit de la réalisation des titres Hôtel Plaza qui n'auront pas pu être attribués par unités entières.

Les titres Hôtel Plaza revenant aux actions Compagnie commerciale française qui n'auront pas été présentés pour cette répartition avant le 15 avril 1932. seront également réalisés au mieux et leur produit en espèces sera ensuite réparti aux porteurs de ces actions.

---

REPARTITION DE LIQUIDATION  
COMPAGNIE COMMERCIALE FRANÇAISE.  
(*Le Journal des finances*, 23 juin 1932)

Les actionnaires sont informés que la quatrième et dernière répartition de 65 francs par action au porteur, nette d'impôts, et de 65 fr. 48 par action nominative, est mise, en paiement depuis le 1<sup>er</sup> juin 1932 contre remise des actions.

---